



Compte- rendu intersyndical par les organisations syndicales UNSA, CGT et EPA-FSU du :

Comité de Suivi Territorial du 28 janvier 2022

Présents de 11 HOO à 13H 15 en visioconférence : les représentants du rectorat de l'académie de BRETAGNE et les représentants des organisations syndicales siégeant au CST.

Introduction de la nouvelle secrétaire générale, Mme Marina LAMOTTE d'INCAMPS, et du nouveau DRAJES, M Ousmane KA.

Ouverture du Comité de Suivi Territorial par Madame LAMOTTE d'INCAMPS (SG)

Madame LAMOTTE en ouverture précise qu'elle souhaite que cette instance permette de travailler ensemble, elle souhaite partir sur des bases nouvelles et précise qu'elle s'attachera à mettre en œuvre des projets et le développement des politiques publiques en concertation avec l'ensemble des services.

Point de situation immobilière pour les SDJES et la DRAJES

La SG précise que l'implantation dans les nouveaux locaux est effective pour les services de la DRAJES et du SDJES 35, que la situation évolue favorablement pour le SDJES 22, mais reste incertaine pour les SDJES 56 et 29.

SDJES 22 : Volonté de rapprocher le SDJES de la DSDEN, un courrier d'intention a été envoyé à la ville de SAINT-BRIEUC. Les négociations pour un bail de location de locaux avancent bien. Définition des travaux en cours concernant l'accueil des personnels (mobilier, archives...). 80000€ de budget prévu, car des travaux sont envisagés cet été, pour accueil des personnels à partir de septembre 2022.

Attente de l'avis du responsable de la politique immobilière de l'Etat.

SDJES 29 : Ce service ne peut pas rejoindre la DSDEN 29 faute de place disponible. Et ne peut pas rester sur place du fait de l'OTE, les services de la DDETS et du SGC ont besoin des locaux. Les tractations sont au point mort. Les solutions restent à trouver. Le rectorat a prévu une visite sur QUIMPER dans la quinzaine à venir pour refaire le point sur les possibilités de locations de locaux. Pas de lisibilité suffisante pour fixer des échéances à ce jour.

SDJES 56 : toujours beaucoup de résistance avec la DDPP. Il est envisagé que les personnels rejoignent la DSDEN 56. Le rectorat est toujours à la recherche d'une solution.

2 pistes : 1 – reloger les personnels au sein de la DDTM (piste se referme car projet du préfet d'un construction d'un 3^{ème} site sur les terrains de la DDTM).

Les représentants du personnel mettent en avant l'importance d'associer les agents lors de la définition des besoins et de la définition des travaux. Ils seront les principaux utilisateurs des lieux. Ils proposent de mettre en place des groupes de travail pour participer à la définition des besoins (bureaux, salles de réunions, stationnement) et au suivi des installations. Les OS citent par exemple, une situation vécue par le SDJES 35 qui n'avait pas suffisamment de bureaux lors de l'aménagement Quai Dujardin. Conséquences : nouveaux déménagements internes quelques semaines seulement après l'installation. Un groupe de suivi aurait également permis d'identifier une salle qui ne peut pas être proposée comme bureau, compte tenu du bruit généré par l'ascenseur mitoyen (actuellement le bureau d'une agent).



Un état des lieux général de revue du matériel nécessaire au travail à distance - salles équipées en visioconférence- est demandé pour tous les services. Les SDJES 22 et 29 font état de situations de dotation de matériels de visioconférence insuffisants et inexistantes.

Situation RH : recrutements sur l'année 2022

Création de 4 postes de référents SNU : publication d'un poste par département, fléché CEPJ. 7 à 8 candidatures par département (des Attachées, des Enseignants du 1^{er} degré, personnels de la justice...). Recrutements en cours pour accueil prévu à partir du 1^{er} février dans certains départements. Le séjour de cohésion de Bretagne se déroulera du 13 au 25 février à PLOMEUR- BODOU (22), il sera piloté par la DRAJES avec l'appui des SDJES.

Les supports budgétaires sont implantés depuis le 1^{er} janvier 2022 par le ministère. Ces postes SNU peuvent accueillir des titulaires dès à présent, examinés au gré des profils. Difficultés d'attractivité des postes : Un responsable de service du SDJES pose la question du niveau de rémunération, qui est peu attractive, en effet la grille salariale des CEPJ prend en compte un régime indemnitaire plafonné (1 seule indemnité de sujétion globale qui représente 7000 euros annuel). Le régime indemnitaire des Attachés ne peut pas être appliqué (RIFSEP) puisque les postes sont construits sur des fiches de missions de CEPJ.

Les représentants du personnel demandent si les personnes recrutées sont appelées à intégrer le corps des CEPJ ? La SG précise qu'ils peuvent arriver en détachement, donc ils sont libres de leurs choix, en passant le concours. Ils bénéficient de leur double carrière.

Les représentants du personnel demandent quel accompagnement, notamment en formation d'adaptation à l'emploi, est envisagé pour ces référents SNU ?

Le DRAJES précise qu'un accompagnement est prévu pour les référents SNU : il est envisagé des parcours de construction au Plan National de Formation. Ils participeront également à un séminaire national en mars 2022.

POINT RH global :

Les représentants du personnel demandent ce qu'il en est des emplois administratifs titulaires et des postes de contractuels. La question se pose pour la rentrée de septembre, est-ce que les postes vont être mis à la vacance ? Réponse : Il est prévu de mettre les postes administratifs des contractuels actuels à la vacance pour le mouvement des titulaires en septembre (notamment SDJES 35).

Les représentants du personnel demandent si un point précis de la situation des emplois peut être présenté ?

Les services de l'académie présentent un document projeté, lors de la séance, qui fait un point de situation au 01/01/21 et au 01/09/21.

[Ce document sera envoyé après la réunion du CST aux OS.](#)

Les représentants du personnel rappellent que des postes ont disparu avec la réforme de l'OTE, notamment 2 postes de professeur de sport « captés » par la DDETS dans le 35 (il y avait 5 postes de PS auparavant dans le 35).



Les services de l'académie précisent les vacances de postes, qui vont amener des recrutements : 4 référents SNU, 1 poste ouvert la semaine prochaine de responsable du pôle SDJES 22, un poste d'IJS adjoint dans le 29 (toujours en cours de recrutement) et un poste de PS dans le 56,

Point sur les transformations d'emploi 2021-2022 : Dans le 29, 1 CTPS transformé en IJS et un PS en CEPJ (arrivé le 2 /11/2021), dans le 35, un poste d'attaché transformé en CEPJ.

La SG précise et soutient que les ETP sont stabilisés dans l'académie de Rennes.

Rappel de l'administration : 98 ETP transférés, avant le transfert de 3 ETP vers le GIP.

Les représentants du personnel demandent des précisions sur la délégation de compétences au conseil régional, notamment sur l'évaluation des missions confiées par délégation.

Réponse : Les services de l'académie précisent qu'une mise à disposition d'un agent au conseil régional est possible cependant les négociations sont à venir avec le Conseil Régional.

Gestion des rompus de temps partiel

Les représentants du personnel demandent comment sont gérés les rompus de temps partiel depuis le 1^{er} janvier 2021, car il ne semble pas que les services en bénéficient ?

Réponse de la directrice des Ressources Humaines de l'Académie : Les rompus existent et sont transformés en postes. Les services du rectorat précisent qu'en cas de besoin avéré, il peut y avoir implantation provisoirement d'un poste ou d'un demi-poste. Pas de précision sur le volume et l'implantation de ces postes.

Les représentants du personnel demandent à ce que leur soit transmis la liste par services (SDJES et DRAJES) des postes correspondants aux rompus de temps partiels.

Madame LAMOTTE n'y voit pas d'objection. Elle précise que ces questions sont vues en CTA, elle indique que les représentants des personnels de Jeunesse et Sports sont les bienvenus au CTA dès lors que les thématiques RH les concernant sont à l'ordre du jour.

Télétravail

Madame LAMOTTE précise qu'elle est favorable au déploiement du télétravail dès lors que les agents sont volontaires et qu'ils sont équipés. Elle souligne sa volonté de simplifier, de numériser les procédures et le conventionnement (en lien avec le logiciel CASPER, et la mise à jour avec le règlement intérieur). Elle évoque la possibilité d'aller plus largement vers le télétravail.

Madame LAMOTTE propose un chantier de réflexion avec les OS sur la mise en œuvre du télétravail après les vacances de février.

Carte professionnelle pour les personnels qui ont vocation à faire des visites et des contrôles sur le terrain :

Prototype proposé par les services du rectorat. Action en cours, des propositions seront faites tout prochainement.



Projet de séminaire interservices JES-DRAJES en mars 2022 :

M. KA, DRAJES, précise le cadre global de l'animation du réseau JES. La DRAJES opère une fonction d'animation.

Construction en cours de cette animation du réseau selon 5 étapes :

- 1 – Coordination régulière entre chefs de service. Dialogue entre les échelons.
- 2 – Conduite des politiques publiques : mise en place de réunions thématiques, par période de vacances (toutes les 6 semaines), qui vont permettre de regrouper les agents concernés. Revue des missions par entrée métiers et thématiques transversales.
- 3 – Chefs de pôles vont mettre en place des équipes pédagogiques pour permettre d'échanger sur des sujets courts et très rapidement.
- 4 – Dernier niveau = séminaire. 1^{er} séminaire régional pour fin mars construit sur un format à distance (stratégie régionale), puis séminaire en présentiel au second semestre.
- 5 – Animation des CTS. Temps de rassemblements, construction d'une animation de ce réseau.

Les représentants du personnel demandent quelle stratégie sera mise en place sur la question de l'information à l'utilisateur (notamment visibilité des services JES sur internet). Ils indiquent qu'à ce jour les services sont introuvables sur l'internet. Monsieur RICHARD du SDJES 22 signale que les espaces de communication numérique dans le 22 sont encore ceux de la DDCS. Les services du SDJES sont inaccessible sur la toile. La DRAJES n'a plus de site.

Madame la Secrétaire Générale prend note de la demande de mise en visibilité des services SDJES et DRAJES. [Prochain point sur les avancées sur ce sujet au prochain CST.](#)

Calendrier prévisionnel des CST 2022

[Les prochains CST sont annoncés : les, 28 mars, 28 juin, 29 septembre et 15 décembre 2022](#)

Des groupes de travail pourront être installés en dehors de ces temps sur des questions particulières.

Intégration des services dans le Plan Académique de Bretagne :

Les représentants des personnels reposent encore leurs questions sur la volonté du rectorat d'intégrer les services JS à part entière dans l'académie. Quelle stratégie, quels moyens ? Comment ?

Madame LAMOTTE répond justement que ces questions sont à l'ordre du jour de la prochaine réunion de travail du lundi 31 janvier avec Monsieur KA, nouveau DRAJES. Le rectorat ne manquera pas d'inviter les OS à partager les éléments qui permettront de construire une intégration réussie.

Questions diverses issues des courriers envoyés en amont par les OS : UNSA et EPA-FSU :

Véhicules de service : quel que soit le département, les véhicules sont intégrés au parc du rectorat ou DSDEN. Qu'en est-il ? Réponse : Fonctionnement classique.

Indemnités de repas et frais de déplacement : les crédits alloués en 2021 ont été dépensés, les enveloppes pour l'année 2022 ne sont pas encore affectées. Le service du rectorat continu à absorber le retard.



Il y a une enveloppe supplémentaire sur les jurys pour les déplacements (sur les BOP 219 et 163) qui devrait permettre de résorber les retards de mise en paiement de 2020 et 2021.

DRAJES et SDJES 35 : Problèmes de stationnement en Ille et Vilaine : Rappel de 6 places alloués rue Kleber, dont 3 indisponibles temporairement. Plus le parking Sainte-Melaine. Attribution de nouvelles clefs pour avoir accès à ce parking. Les représentants du personnel demandent quelles sont les solutions envisagées quand le parking Sainte-Melaine ne sera plus disponible ? et rappellent que les manœuvres sont compliquées sur le parking rue Kleber. Réponse de l'administration : Pas de solutions pour l'instant. Pour la gestion des réservations des véhicules : demandes faites par M. KA, DRAJES, pour enregistrer les véhicules sur l'interface convergence.

Logistique et mobilier à RENNES : 2 salles viennent d'être équipées (26 et 28, utilisation par les services JES) sur budget de fin de fonctionnement 21. Plus la salle G.ASSE en cours d'installation et d'équipement (utilisation par tous les services). Relevé de température sur le bâtiment quai Dujardin : des interventions ont été mises en place. De nouveaux relevés sont prévus pour voir si les installations permettent de régler le problème.

Questions diverses sur l'académie pour les services JS :

- Budget « visioconférence et équipements numériques » à l'éducation nationale : 1 million d'euros au national, l'académie devrait recevoir du matériel adapté. Une remontée des expressions des usagers des différents services va être faite pour correspondre aux besoins. Les services peuvent faire des demandes auprès des SII.
- Congés/CASPER : retour de l'expérimentation décevant, Madame LAMOTTE indique que l'expérience devrait s'arrêter en cours de route, elle souhaite proposer quelque chose d'autre après les vacances de Pâques. Les services RH travaille sur une autre application.
- Jours de fractionnement : La SG précise qu'elle vient de recevoir une instruction de la DGRH-MENJS sur le temps de travail pour les personnels JES. Elle souhaite travailler avec les représentants du personnel sur ce sujet, si possible dans le cadre d'un groupe de travail spécifique. Elle souhaite mettre en place les droits afférents, de préférence de façon dématérialisée, en prenant en compte les questions d'astreintes. Elle souhaite poser ce cadre avec les représentants du personnel pour que ce sujet soit le plus fluide possible dans un groupe de travail, en dehors des temps de CST.
[Une réunion de travail sera mise en place avant le 28/03 sur ces questions.](#)
- Régime indemnitaire : Les agents gérés par les SIGEM ont fait l'objet d'une clause de sauvegarde. Le rectorat n'a pas d'autres informations au-delà des 2X3 ans.
- Questions sur le RIFSEP. La cartographie du RIFSEP fait l'objet d'un dialogue social examiné dans le cadre des CTA. Encore une fois, les représentants des services JS sont via leurs OS les bienvenus pour évoquer les situations en CTA.
- Question sur le répertoire des métiers : Ce répertoire propre aux métiers de l'Education National existe : Il est consultable sur le site de l'académie.

Règlement Intérieur Local des services de l'Académie :

Sujet déjà abordé lors des CST de 2021 : 2 cultures différentes entre l'EN et les services déconcentrés de Jeunesse et sport. Un Règlement Intérieur n'existe pas, à ce jour, à l'académie de Rennes où les choses sont cadrées autrement (par des circulaires).



Madame LAMOTTE, exprime son étonnement sur le fonctionnement académique et souhaite travailler rapidement sur un RIL, en proposant une harmonisation des conditions de travail dans l'ensemble de ses services. **Demande des OS à être associés aux travaux sur les conditions de travail des agents.**

Accès au service de prévention et demande par les OS de remettre en route les GT sur les RPS

Réponse de la DRH de l'académie : Les agents peuvent bien entendu s'adresser au service médical du Rectorat. Un médecin de prévention est référencé. Les agents qui bénéficiaient d'un suivi médical doivent pouvoir être rassuré pour leur suivi médical. Les services du Rectorat doivent pouvoir prendre le relai. Concernant les enquêtes sur les risques psycho-sociaux, le rectorat n'a pas eu connaissance de groupes de travail antérieurs à l'arrivée à l'EN. Il faudra tout reprendre à zéro. **La demande est faite, comme en 2021, par les représentants des personnels, de réinstaller ces groupes de travail afin d'installer une cellule de veille sur les risques psycho-sociaux.**

Action sociale

Rappel de l'administration : Les agents J-S intègrent l'EN avec ses propres dispositifs d'action sociale.

Les représentants du personnel demandent comment ont été utilisés les budgets liés à l'action sociale des personnels des services JES. Il est répondu par les services du rectorat que l'enveloppe a été fongibilisée dans celle de l'académie. Les représentants des OS précisent que les protocoles d'accord prévoyaient un maintien de cette action sociale. Pour certains agents, la perte de pouvoir d'achat est importante notamment sur l'accompagnement financier aux vacances et aux séjours pour les enfants.

La SG adjointe précise que l'EN a eu du budget supplémentaire par rapport à l'accueil de nouveaux personnels, mais pas une enveloppe spécifique pour le maintien des droits antérieurs à l'action sociale des personnels JES. Aussi, seul le soutien à l'accès à la restauration collective bénéficie d'une aide équivalente pour l'instant. Le rectorat ne sait pas jusqu'à quand cette aide sera maintenue. Madame LAMOTTE signale que le Ministère bénéficie d'un nouveau service de type Comité d'Entreprise au plan national ; elle invite les agents à se renseigner sur les services et prestations proposées.

Questions sur l'accès à la formation professionnelle continue des agents :

Les représentants des agents s'inquiètent de la disparition en 2021 de leur Plan Régional de Formation continue. Ils insistent sur la nécessité de remettre en fonction un Plan Local de Formation spécifique aux métiers de la sphère Jeunesse et Sports. Ils s'étonnent de ne pas avoir vu passer de recensements annuels des besoins en FPC en 2021 pour préparer l'année 2022. La responsable des RH du rectorat confirme que l'enquête n'a pas été lancée en 2021 pour 2022, auprès des agents JS. Elle indique les Plans de Formations sont stabilisés chaque année en avril /mai pour la rentrée suivante (fonctionnement en année scolaire). Elle se renseigne pour voir comment intégrer les besoins des agents JS dès cette année pour la rentrée 2022. En réponse à une question sur les budgets relatifs à la FPC des agents JS ; elle confirme qu'ils ont bien été absorbés par les budgets académiques. La responsable des RH du rectorat signale qu'en 2022, un nouveau schéma avec des écoles académiques de la formation voit le jour. **Un point sur ces écoles pourra être proposé à la prochaine réunion du CST.**

Les représentants du personnel reviennent sur la nécessité de mettre un référent RH de proximité à l'intérieur des services de la DRAJES et des SDJES, compétant notamment sur les questions de formation professionnelle continue des agents. Cette personne pouvant faire le lien entre le rectorat et les agents des services depuis la DRAJES. Madame LAMOTTE d'INCAMPS ne voit pas d'objection à cette proposition, si cela peut permettre de travailler ensemble plus efficacement.